

Saint Martin de Bernegoue

2015



Bulletin municipal - février

N°1

> éditorial
> actualités

> jeunesse
> vie associative

> vie pratique
> infos communales

Editorial



Une année a pris fin, une autre commence avec l'espoir, que cette année sera plus belle, plus lumineuse et source de davantage de satisfactions personnelles et collectives. C'est cela que nous exprimons en échangeant des vœux entre parents, amis, voisins, collègues. Plus qu'un rite social qui perdure, c'est aussi l'occasion pour une communauté telle que la nôtre, de se retrouver et de raffermir ce lien social qui fonde la vie de toute collectivité.

Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour rendre une nouvelle fois hommage à tous ceux qui, dans notre village, contribuent à rendre cette vie collective riche et foisonnante.

Hommage et grand merci à vous, responsables et bénévoles de nos dynamiques associations, qui à votre façon, œuvrez pour le bien commun. Non seulement vous faites fructifier l'héritage que nous ont légué les générations passées mais vous consolidez aux côtés de vos élus, à nos côtés, cette communauté de vie et de destin à laquelle nous sommes tous très attachés et qui motive notre engagement pour ce village que nous aimons.

Et puis, je salue et souhaite la bienvenue à nos nouveaux arrivants qui ont fait le choix plus que judicieux de venir s'installer chez nous. Je suis sûr qu'ils vont trouver dans notre cher village tous les ingrédients propres à leur épanouissement et qu'ils n'hésiteront pas à participer très activement à la vie de leur commune, de notre commune.

Saint-Exupéry, disait : « Entre le passé où sont nos souvenirs et l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs. »

Cette pensée correspond tout à fait à ce que nous avons vécu, à ce que nous faisons et à ce que nous voulons pour l'avenir de Saint Martin.

Tous mes vœux bien sincères, de santé, bonheur et réussite vous accompagnent.

Avec l'assurance de tout mon dévouement,
Jean-Martial FREDON



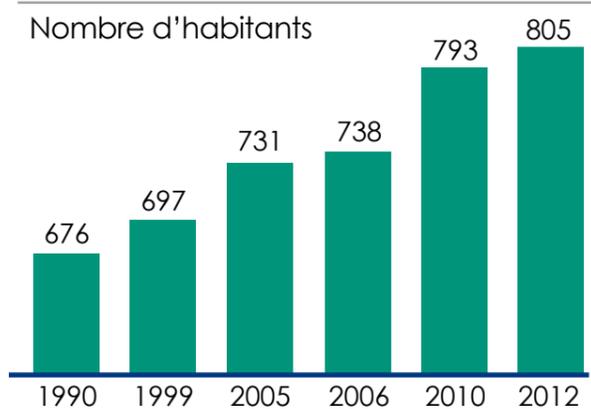
VIE DU TERRITOIRE

[Le recensement et nous?]

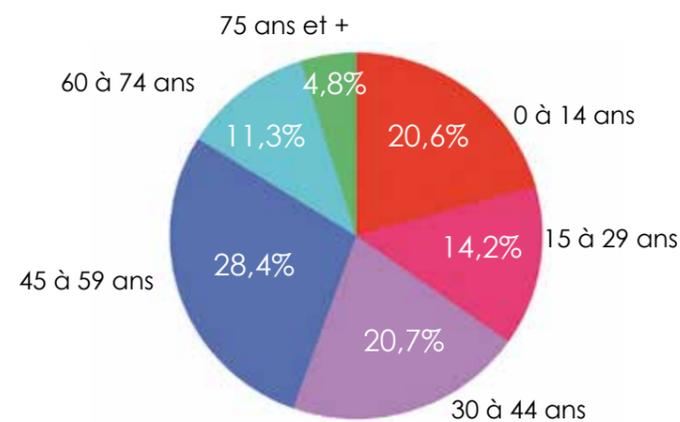
Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Nous venons d'y participer à Saint Martin de Bernegoue grâce à nos 2 agents recenseurs : Magali CLERJEAU et Lucille THIBAUDEAULT.

Mais avant de connaître les nouveaux chiffres de cette campagne 2015, voici les données INSEE concernant notre village.



La population par tranches d'âge



Pour consulter le dossier complet,
rendez-vous sur : www.insee.fr

ACTUALITES MUNICIPALES

[L'équipe communale]

Élus pour 6 ans au suffrage universel direct, les conseillers municipaux sont, à Saint Martin de Bernegoue, au nombre de 15 (le nombre, fixé par la loi, varie en fonction de l'importance de la population communale).

Le maire et les 3 adjoints sont élus par le Conseil municipal.

Les adjoints sont chargés d'assumer des fonctions déléguées par le maire ; ils peuvent le suppléer en cas d'empêchement.

Ils exercent leurs responsabilités dans des domaines spécifiques regroupés en commissions.

Les conseillers municipaux sont répartis au sein de ces commissions.

Le maire

Jean-Martial Fredon

1ère adjointe

Pascaline Michelet

en charge de l'Urbanisme - Assainissement - Vie scolaire
les conseillers/membres : Pascal CLERJEAU, Emmanuel LAIDET, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Jean-François MOTARD, Frédéric NOURRIGEON, Véronique RIPOTON

2ème adjoint

Francis Beaumont

en charge des Bâtiments - Voirie - Environnement - Cadre de vie
les conseillers/membres : Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Emmanuel LAIDET, Philippe LAIDET, Sandrine LONGEAU, Ludovic MOREAU, Jean-François MOTARD, Frédéric NOURRIGEON

3ème adjointe

Annie Rivault

en charge de la Jeunesse - Loisirs - Culture - Communication
les conseillers/membres : Jérôme CLARCK, Emmanuel LAIDET, Dominique MAURILLE, Jean-François MOTARD, Frédéric NOURRIGEON, Véronique RIPOTON, Marie-José ROUILLON.

La commission du budget est composée de la totalité du conseil municipal.

Dates des conseils municipaux en 2015 :
20 mars - 17 avril - 22 mai - 19 juin - 10 juillet - 4 septembre
- 9 octobre - 13 novembre - 11 décembre.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.

Les membres du CCAS : Lydia ZANETTE, Evelyne BERTHOUDIN, Christian RIVAULT, Daniel GOY, Pascal CLERJEAU, Emmanuel LAIDET, Ludovic MOREAU, Annie RIVAULT

La commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse la liste des locaux de référence et des locaux types pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux,
- elle détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants, et participe à l'évaluation des propriétés bâties.
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères...

Elle est composée de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants contribuables de/hors commune)

Contribuables habitant la commune

- Commissaires titulaires
1. BAUDOUIN Jean-Louis
 2. PIED Lucette
 3. MICHELET Didier
 4. BERTHOUDIN Evelyne
 5. RIVAULT Christian
- Commissaires suppléants

1. BURGIN Pascal
2. DECOU Christian
3. FLEURY Michelle
4. MICHELET Pascaline
5. PROUST Lionel

Contribuables habitant hors de la commune :

- Commissaire titulaire
1. BRAULT Michel
- Commissaire suppléant
1. BIGOT Bruno

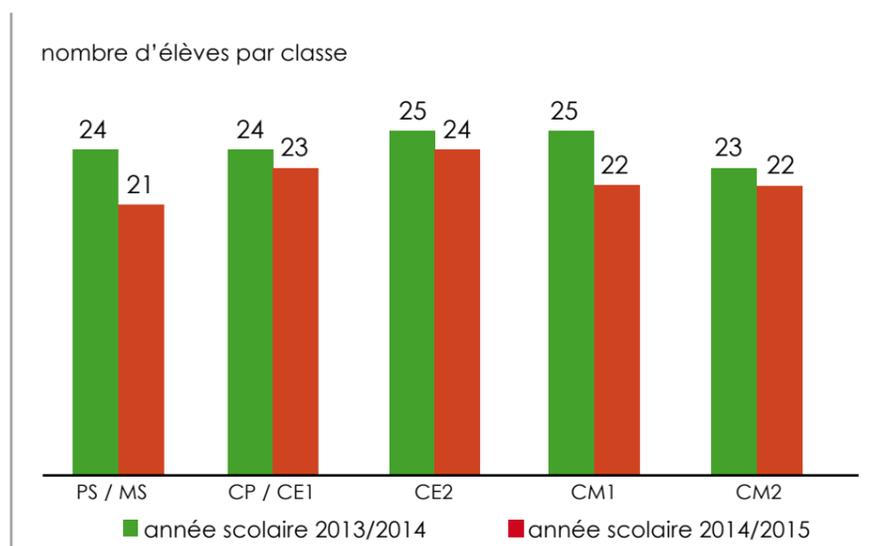
[Les écoliers inscrits à l'école de Saint Martin de Bernegoue

Les effectifs

A la rentrée de septembre, 112 enfants ont été scolarisés à l'école communale. Au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) : 323 écoliers sont inscrits pour l'année scolaire 2014/2015.

Les trajets dans le RPI

La baisse des effectifs et une répartition optimisée des enfants par niveau et par lieu de résidence a permis de réduire le nombre de bus (1 au lieu de 2) pour les déplacements entre les communes.



[Les Activités Péri-Scolaires

La réforme des rythmes scolaires a été appliquée dès la rentrée.

Afin de suivre les recommandations des experts concernant les plus petits et pour améliorer l'organisation journalière à l'école, la commission scolaire communale (en accord avec les enseignantes) a modifié une partie de l'organisation des APS par rapport à celle de l'année dernière.

Les ateliers du mercredi sont maintenus. Pendant 1 heure, les enfants découvrent par période et par classe des activités sportives ou culturelles encadrées par des professionnels :

- atelier conte/lecture,
- atelier dessin,
- cours de gym,
- cours de zumba
- atelier cuisine.

Les autres temps de découverte sont positionnés pendant la pause méridienne, de 13h30 à 13h50.

Les tout-petits sont exemptés d'APS au profit d'un temps de repos et de sieste, alors que les plus grands participent à des jeux de société, activités manuelles, chants, ou jeux en extérieur...

Pour améliorer l'organisation des APS, la commune a engagé cette année Alice Etournaud. Elle a pour mission de coordonner les activités tant au niveau du matériel qu'au niveau des intervenants extérieurs.

Sur le plan financier, la commune a été éligible pour la seconde fois (la dernière ?) à la subvention de l'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires; aucune participation financière n'a donc été

demandée aux parents.

Le montant global des APS pour St Martin de Bernegoue correspond à un budget annuel de 13 500€ soit 120€ par enfant scolarisé.

L'organisation des APS, les activités proposées et le budget alloué sont revus chaque année avant la rentrée scolaire.

Collecte de jeux pour la garderie

Si vous avez des jeux de sociétés, des livres, des magazines, des jouets pour des **enfants de 3 à 10 ans**.

Alors n'hésitez pas à les apporter en mairie pour leur donner une nouvelle vie ... Les écoliers vous diront merci !

[Les associations de la commune

Les associations domiciliées sur notre commune offrent un grand choix d'activités : danse, découverte du territoire, gymnastique, théâtre...

Elles dressent le bilan de leur année et présentent leurs projets dans le cahier des associations joint à ce bulletin.

Pratique : au dos du cahier, conserver le calendrier d'animations des associations : pour ne rater aucun évènement !



Liste des associations domiciliées à St Martin de Bernegoue

ACCA

Christian DECOU
Président
425, rue de la Figère

AFN

Rémy ROBIN
Président de la section locale
423, rue de la Fontaine

AGC

Peggy MAINARD-BRARD
Présidente
100 rue du Village

APE

Carmen GOBIN
Présidente
1340, rue de Bernegoue

ARBRE

Christian RIVAULT
Président
40, allée du Logis d'en bas

ATS

Jean-Michel MEURAILLON
Président
54 rue du Chiron

CAB'ARIES

Frédéric NOURRIGEON
Secrétaire
65 rue de la Monge

DONNEURS DE SANG

Daniel GOY
Représentant local
20 rue de la Vernelle

E VIE DANSE

Christian MOUSSARD
Président
747, rue de Bernegoue

FOYER RURAL

Réjane TOUSSAINT
Présidente
20 rue de la Vernelle

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Géraldine VRIGNON
Présidente
495 route de Brûlain

IMPULSION GYM

Alice ETOURNAUD
Trésorière
2 allée du terrain de la Figère

LES LUTINS

Marie José ROUILLON
Trésorière adjointe
135 rue de la Fontaine

LES PILIERS DU CASTEL

Olivier GOBIN
Président
1340 rue de Bernegoue

SOCIETE DE BOULES

«(L'ESTAFETTE)»
Joël HERBERE
Président
241 rue de la Figère

TRADITIONS MEDIEVALES

Jean-Claude GARNIER
Vice-président
111 rue de la Monge

PEUPLES D'ICI ET D'AILLEURS

Békir GUNES
Représentant
403, rue du Bas-Berri

Pour rappel

La réunion des associations
aura lieu
le jeudi 18 juin 2015.

[Le respect des règles

Le bulletin municipal a pour vocation d'informer et de rappeler les règles ou lois en vigueur :

- il est interdit de procéder à des coupes de bois si les haies appartiennent à la commune ou si elles sont protégées/classées,
- il est interdit de réduire des accôttements.

Le bien commun n'est pas à disposition de quelques uns.

La commission en charge de l'environnement et du cadre de vie se réserve le droit d'engager toutes les procédures nécessaires si des faits étaient relevés sur la commune.

Pour info

Par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, le Gouvernement a avancé du 1^{er} janvier 2020 au **1^{er} mai 2016** l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques.

L'entretien de la voirie, des terrains de sport et des cimetières n'est pas concerné par cette loi.

[Stationnement

Un parking devant l'école

Après les études techniques, le montage du dossier de financement (obtention de subventions) et le choix des prestataires, le parking est engagé pour l'année 2015.

Cet équipement permettra, également, de sécuriser le stationnement des bus du RPI et la prise en charge des enfants.

Mieux gérer les déchets

Les déchets volumineux

La CAN propose un service gratuit de collecte des déchets volumineux (sommiers, gros électroménager, meuble non démontable...) en porte à porte.

Contactez la CAN

au numéro vert 0800 33 54 68

ou par mail à: volumineux@agglo-niort.fr

La régie des déchets volumineux vous contactera pour vous renseigner sur les modalités pratiques.

Le compostage domestique

En compostant ses déchets organiques, on peut alléger sa poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne.

il est important de respecter 3 règles pour bien composter :

- mélanger les apports humides et secs
- maintenir l'humidité
- aérer en brassant et en décompactant.

On peut composter tous les déchets suivants :

- épluchures de fruits et légumes
- restes de repas crus ou cuits
- marc de café avec filtre
- sachets de thé ou infusions
- coquilles d'oeufs concassées
- essuie-tout ou papier journal souillé
- pain rassis
- fleurs fanées
- cendres froides de cheminée

Le verre

Depuis les années 70, chaque habitant a pris l'habitude de recycler le verre, mais voici les bons gestes à retenir :

- ne pas casser le verre déposé dans les conteneurs car il n'est plus exploitable sur les chaînes de tri et nuit à la qualité du verre recyclé
- ne pas jeter des verres dits spéciaux (pare-brise, vitrages, ampoules, vaisselle, miroir, verre à boire ..) car leur composition chimique est différente de celle du verre d'emballage et cela crée des défauts dans le verre final recyclé.

[Les prochaines élections

Les élections départementales (ex-cantonales) auront lieu :

- le **22 mars** (1^{er} tour)
- et le **29 mars** (2^{ème} tour).

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours pour une durée de 6 ans.

Dans les Deux-Sèvres, le nombre de cantons a été réduit **de 33 à 17**.

Saint Martin de Bernegoue fait partie du Canton 14 La Plaine Niortaise composée des communes suivantes : Aiffres, Brûlain, Chauray, Echiré, Juscorps, Prahecq, St Gelais, St Romans des Champs et Vouillé.

[Etat civil

Nos félicitations à :

Mathys Bignoneau

Tom Laurent

Hugo Loizeau

Zia Printemps

Nos vœux de bonheur à :

Chantal Griffon & Bruno Texier

Nos condoléances à la famille de :

Patrice Etournaud

Voter par procuration

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes (commissariat de police, gendarmerie, tribunal de justice) avec les justificatifs nécessaires (pièce d'identité et le formulaire cerfa n°14952*01) dûment remplis.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

Les tarifs communaux

Pour connaître les tarifs de location des salles ou du matériel communal, vous pouvez vous renseigner au secrétariat de mairie : ouvert du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures.

Tél. 05.49.26.48.60

mairie.st.martin.de.bernegoue@wanadoo.fr

Tarifs réduits avec «ma carte»

Des tarifs sont réservés aux habitants de la CAN pour les piscines, les musées, les conservatoires et les médiathèques de l'agglomération niortaise.

Se renseigner sur www.agglo-niort.fr

La page des écoliers

de l'année scolaire 2013-2014

Visite à la ferme

La classe de maternelle est allée visiter la chèvrerie, chez Lilian Moynard. Ils ont visité la salle de traite et ont donné à manger aux chèvres. Ils ont pu caresser les chevreaux et même les prendre dans leurs bras.



Petits scientifiques en herbe

La classe de CE1 de Mme Audoux a participé au projet «Mon village, espace de biodiversité» avec des intervenants du Zoodysée de Chizé.

Le projet a commencé par une sensibilisation au monde des insectes pollinisateurs. Les élèves ont installé un abri à insectes dans la cour de l'école. En classe ils ont mis en place un élevage de grillons pour étudier leur comportement, leur alimentation et ils ont même eu la joie d'avoir de nombreuses naissances !

La commune a participé au projet avec la mise en place d'un rucher communal en haut de l'école.

Les enfants de maternelle, les CP et les CE1 ont décoré et peint les ruches.



Un voyage dans la Vienne

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont passé deux jours et une nuit dans la Vienne, au Futuroscope et dans le centre-ville de Poitiers. Ils ont parcouru à un rythme soutenu les allées du parc du Futuroscope tout en admirant l'architecture futuriste de ses différents pavillons et des œuvres d'art contemporain. Ce n'est que très tard, après le spectacle nocturne, qu'ils ont rejoint leurs chambres d'hôtel. Le lendemain, une autre journée bien occupée les attendait : rallye pédestre à la découverte passionnante du centre-ville de Poitiers et ateliers d'apprentis chimistes à l'espace



des sciences Mendès France. En fin de journée, les deux classes ont rejoint la gare de Poitiers et

ils ont attendu sur les quais le TGV de 19h54 qui les a ramenés à Niort.